

WAIMES – CONSEIL COMMUNAL

Suppression de la taxe sur les carrières waimeraises

« En fait, la Région wallonne a décidé de rétrocéder à la commune les sommes récoltées via la taxe kilométrique pour les camions des deux carrières, sachant que nous taxions ces carrières dudit montant au prorata du tonnage. On trouvait injuste de taxer des deux côtés, alors nous avons décidé de ne pas taxer davantage ces deux carrières », explique le bourgmestre Daniel Stoffels.

Pour ces carrières, il n'y a pas de bénéfice direct, mais surtout une économie à terme.

Puisqu'au-delà de la taxe à se partager de 44.000 € annuellement, il y a la nouvelle taxe aux kilomètres entrée en vigueur avec grands fracas voici peu. Pas de double taxation donc, tout profit pour l'écono-



Un montant de 44.000 euros partagé entre les deux carrières © O.T.

mie waimeraise.

On notera encore que le conseil communal a renouvelé sa prise en charge des primes cadastrales payées par les ASBL gestionnaires de salles sur la commune, comme les salles de villages ou les clubs sportifs.

« Il nous semble logique ici aussi que ces ASBL ne payent pas ce cadastre, qui revient dans les caisses communales, alors qu'elles ont déjà pas mal de difficultés financières pour subsister. »

O.T.